

Délibération 2022 / 10-01

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient excusé : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à M. Raymond RABETEAU)

Etaient absent :

Secrétaire de séance : M. Jacques FAURE.

* * * * *

Tarif des droits de place du marché

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n°2015/04-01 en précisant que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis juillet 2015,
- que le forfait de 4 mètre linéaire est fixé à 4,50 €, et le mètre linéaire supplémentaire 1,00 € et le branchement électrique est gratuit,

Monsieur le Maire propose d'actualiser ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer à compter du **1^{er} juillet 2023**, les tarifs des droits de place au marché, comme suit :

- le forfait de 4 mètre linéaire : 4,50 €,
- **le mètre linéaire supplémentaire : 1,50 €**,
- le branchement électrique gratuit.

Précise que ces tarifs s'appliquent uniquement aux mois de juillet et août.

Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 octobre 2022.



Raymond RABETEAU